



Le frottis gynécologique (frottis cellulaire)

Qu'est-ce qu'un frottis cellulaire ?

1. Frottis conventionnel :

Le médecin prélève le matériel cellulaire à l'aide d'une petite brosse ou d'une spatule sur la surface intérieure de l'utérus (la portio uteri) et sur le col de l'utérus (cervix uteri) et l'étale sur une lame porte-objet. Après fixation, la lame porte-objet est envoyée au laboratoire de cytologie, où elle est examinée après la coloration selon la méthode de Papanicolaou (PAP).

2. Frottis en milieu liquide (Liquid Based Cytology / LBC) :

Le médecin prélève le matériel cellulaire sur la surface intérieure de l'utérus (portio uteri) et sur le col de l'utérus (cervix uteri) à l'aide d'une petite brosse et rince soigneusement la tête de la brosse dans le récipient contenant le liquide de conservation (LBC). La tête de brosse est jetée et n'est pas envoyée avec le récipient. Le récipient contenant le matériel cellulaire est envoyé au laboratoire de cytologie. Là, une préparation en couche mince est réalisée et colorée selon la méthode de Papanicolaou (PAP).

Les lames colorées des deux méthodes peuvent maintenant être examinées. Le frottis conventionnel est observé manuellement au microscope. Le LBC est pré-examiné par un système informatique spécialement adaptée utilisant l'intelligence artificielle, puis examiné par des experts en cytodagnostic. Le médecin spécialiste vérifie également les données des deux méthodes en cas de résultats particuliers ou de questions et le diagnostic final est validé.

A quoi sert le frottis cellulaire ?

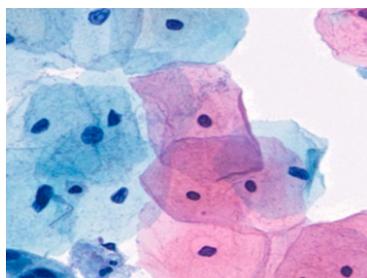
Le frottis cervical permet le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus (carcinome cervical). Les modifications cellulaires sont détectées à un stade précoce, ce qui permet au médecin de prendre les mesures appropriées avant que le cancer ne se développe.

Toutes les femmes ont-elles besoin d'un frottis cellulaire ?

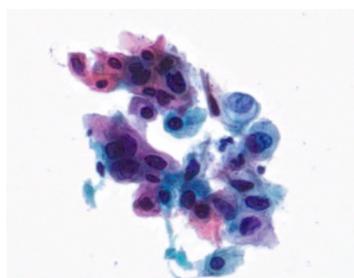
Les frottis cellulaires sont recommandés dès le début de l'activité sexuelle. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure, les frottis sont nécessaires même après la ménopause, car le cancer du col de l'utérus peut se développer à tout âge.

Qu'est-ce qu'une modification cellulaire ou une dysplasie ?

Une dysplasie se caractérise par une augmentation du nombre de cellules qui ne se développent pas normalement. Une dysplasie n'est pas synonyme de « cancer ». Une cellule est composée d'un noyau et d'un cytoplasme. Souvent, une infection par le papillomavirus (HPV) provoque de modification cellulaire ou de dysplasie, le noyau cellulaire devient plus grand et plus irrégulier.



cellules normales



dysplasie sévère

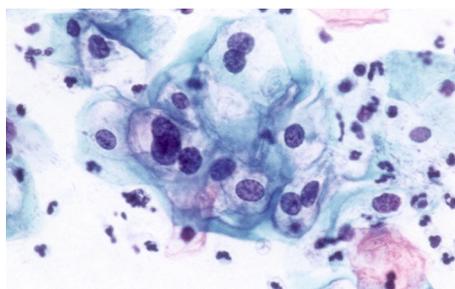
Les dysplasies sont-elles guérissables ?

Dans la plupart des cas, les dysplasies sont guérissables si elles sont traitées de manière adéquate. Les dysplasies légères peuvent régresser d'elles-mêmes dans 60 % des cas. En revanche, les dysplasies sévères persistent dans 60 % des cas et ne régressent spontanément que dans 30 % des cas au maximum. Dans tous les cas, il est nécessaire d'effectuer régulièrement des frottis cytologiques de contrôle chez votre médecin.

Comment les infections à HPV peuvent-elles être diagnostiquées ?

Des anomalies de certaines cellules de surface dans le test PAP permettent de suspecter une infection à HPV. Une autre méthode, à savoir le typage de l'HPV, permet de confirmer le soupçon et de déterminer le type d'infection à HPV. Il existe plusieurs types suivants :

Les types à haut risque (p. ex. les types de virus 16 et 18) peuvent entraîner des dysplasies. Les types à bas risque (p. ex. les types de virus 6, 4 et 11) causent des modifications inoffensives.



infection à HPV vue au microscope

Y a-t-il un lien entre le HPV et le cancer de l'utérus ?

Les types de HPV à haut risque peuvent, s'ils ne sont pas traités, entraîner des lésions précancéreuses et à plus long terme dégénérer en cancer. Il reste toutefois suffisamment de temps pour traiter la maladie avant qu'elle ne devienne maligne.

Une prophylaxie est-elle possible ?

Il est possible de se faire vacciner contre l'infection par les virus HPV. En Suisse, chaque canton dispose d'un programme de vaccination pour les jeunes femmes et les jeunes hommes. Les coûts sont pris en charge par l'assurance maladie.